

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 février 2020

DÉMOCRATISER COLONIES DE VACANCES - (N° 2598)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AC25

présenté par
Mme Rubin, rapporteure

ARTICLE PREMIER

Après le mot :

« par »,

rédigier ainsi la fin de l'alinéa 5 :

« arrêté conjoint des ministres chargés de la jeunesse et de l'action sociale, en considération de l'évolution du coût moyen de prise en charge dans le cadre d'un accueil de mineurs proposant un hébergement de plus de cinq jours, hors frais de transport. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à préciser les modalités de réévaluation de l'aide au départ en colonies de vacances, en tenant compte du besoin de prévisibilité des acteurs de ce secteur.